



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Mandat de négociation en faveur de la refonte de la politique territoriale de l'image notamment au travers des partenariats de la Ville d'Angoulême avec le Festival International de la Bande Dessinée (FIBD), le Syndicat Mixte Magelis, la Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image (CIBDI) et de l'École Européenne Supérieure de l'Image (EESI)

| | |
|-----------------------------|---|
| DE20160321_62 | Conseil municipal du 21 mars 2016 |
| Rapporteur : Vincent YOU | Télétransmise à la Préfecture le 24 MARS 2016 Affichée le 24 mars 2016 |

L'an deux mille seize le vingt et un mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 9 mars 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, Mme PEREZ, M. SARDIN

Etaient absents :

Mme RICCI, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme GARCIA à M. BONNEFONT
- Mme BOUTTEMY à Mme FAVE
- Mme SERRALHEIRO à Mme MACULA
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Arnaud LATOUR
Directeur Général Adjoint

Mandat de négociation en faveur de la refonte de la politique territoriale de l'image notamment au travers des partenariats de la Ville d'Angoulême avec le Festival International de la Bande Dessinée (FIBD), le Syndicat Mixte Magelis, la Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image (CIBDI) et de l'École Européenne Supérieure de l'Image (EESI)

Développement des Arts et de la Culture
id : 1339

Conseil municipal
21 mars 2016

62

Rapporteur : Vincent YOU

En cohérence avec les initiatives partenariales conduites, actuellement, en faveur d'un renouveau du Festival International de la Bande Dessinée (FIBD), la Ville d'Angoulême affiche sa volonté d'aboutir à une réflexion d'ensemble autour du devenir du projet de l'Image en Charente, marque identitaire de notre territoire.

Dans le prolongement des débats amorcés par le Département, en 2014, avec le concours de l'État, de la Région et de l'Agglomération du Grand Angoulême, l'objectif est d'animer, d'un commun accord, un véritable exercice de prospective, destiné à accompagner, à l'aune des modifications institutionnelles induites par les dispositions de la Loi NOTre, les changements utiles à un redéploiement d'une politique de l'Image territoriale vertueuse.

La démarche consistera alors :

- à redéfinir une stratégie partenariale de fond quant à l'avenir de cette filière économique, au travers de la mission assignée au Syndicat Mixte Magelis et aux diverses composantes du Pôle Image, que ce soit, par l'intermédiaire des établissements de formation, de l'action menée par la Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image (CIBDI) ou encore des projets d'aménagement urbains ;
- à clarifier la « gouvernance » du projet de l'Image ainsi que l'agencement des différents financements publics, à la lumière du rôle institutionnel que chaque partenaire du Pôle sera en mesure d'assurer et eu égard, aux compétences dévolues, par la Loi, aux différentes collectivités ou établissements impliqués, notamment celles exercées par la Grande Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes et l'agglomération du Grand Angoulême ;
- à arrêter des choix d'investissement au bénéfice des acteurs de ce secteur d'activités, parties prenantes d'une dynamique locale, à fort rayonnement pour notre bassin d'emplois.

Aussi, en lien avec les attendus d'une telle démarche de réflexion globale ayant, pour but, une possible refonte du projet de l'Image et de ses modes de partenariat et de financement, toutes les administrations publiques locales seront appelées, en appui, de surcroît, à de nécessaires réformes budgétaires, à réinventer leur propre modèle d'intervention.

Dans ce contexte, la Ville d'Angoulême souhaite faire évoluer ses partenariats en ce domaine, notamment par le biais du Festival International de la Bande Dessinée (FIBD) et de son actuelle implication au sein du Syndicat Mixte Magelis, ainsi que de l'EPCC de la Cité Internationale de la

Bande Dessinée et de l'Image (CIBDI) et de l'École Européenne Supérieure de l'Image (EESI) et ceci dans la continuité du courrier adressé, en ce sens, en date du 27 juillet 2015, à Monsieur le Président du Conseil d'Administration de cette école.

Il s'agit et plus particulièrement, concernant l'École Européenne Supérieure de l'Image (EESI), sans aucune remise en cause de la qualité des enseignements ainsi couverts accueillant au total plus de 300 étudiants (pour les 2 sites Angoulême et Poitiers) et de l'opportunité de maintenir, à Angoulême, une telle formation spécialisée, de débattre des conditions de financement, par notre collectivité, de cette structure mais aussi de l'ensemble des composantes de la filière image, en vue de l'application, à partir de l'exercice budgétaire 2017, de dispositions financières modifiées.

Aussi, afin d'engager cette refonte structurante de la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de l'image, la Ville entreprend les démarches juridiques dans le but d'un retrait formel de sa participation statutaire de l'EESI et ce, pour le 31 décembre 2016.

Cette démarche suppose, précisément, l'installation d'un pacte de collaboration renouvelé entre tous les financeurs, actuels et potentiels, afin de définir, du fait des implications de la réforme territoriale, un périmètre budgétaire à la hauteur des ambitions affichées par la filière de l'image, de ses formations supérieures d'excellence et des enjeux économiques intéressant la Grande Région.

Pour l'ensemble de ces motifs, il vous est proposé :

- de donner mandat à Monsieur le Maire pour engager toute négociation avec l'ensemble des partenaires institutionnels, parties prenantes de la filière de l'image en Charente : avec le FIBD dans le souci pour notre Ville de participer à un renouveau de cette manifestation emblématique pour notre territoire et s'agissant plus particulièrement pour l'EPCC de la CIBDI et de l'EESI, à propos des modalités de modifications statutaires ;
- de déclarer l'intention de la Ville concernant un retrait formel de sa participation statutaire à l'EESI, conformément aux dispositions prévues par l'article R 1431-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en vue d'une mise en œuvre effective au 31 décembre 2016 ;
- d'autoriser, Monsieur le Maire, à prendre tout acte et toute mesure nécessaire à l'exécution des orientations de la présente délibération.

Les élus désignés ci-après ne prenant pas part aux votes des délibérations ou des subventions, uniquement pour les associations ou organismes dont ils sont membres en tant que représentants de la Ville et d'autres organismes ou à titre personnel :

Etablissement Public de Coopération
Culturelle (EPCC) de l'École Européenne
Supérieure de l'Image

TITULAIRES
Xavier Bonnefont
Samuel Cazenave

SUPPLEANTS
Gilbert Pierre-Justin
Pascal Monier

Etablissement public de coopération
culturelle « Cité Internationale de la

TITULAIRES
Xavier Bonnefont

Bande Dessinée et de l'Image »

Elisabeth Lasbugues

SUPPLEANTS

Elise Vouvet

Véronique Arlot

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité, adopte la proposition du rapporteur.

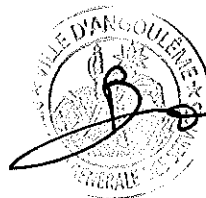
6 contre : M. BOUAZZA M. PAIN M. BOUCHAUD M. LAVAUD Mme PEREZ M. SARDIN

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour

21 mars 2016

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Xavier BONNEFONT